



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Val de Briey

Bureau des sécurités et de la légalité
Pôle collectivités territoriales et réglementation

**DOSSIER A CONSTITUER POUR LA DELIVRANCE DE LA
CARTE DE GUIDE-CONFERENCIER**

- ▶ Une lettre de demande (*préciser vos coordonnées et votre numéro de téléphone*)
- ▶ Copie d'une pièce d'identité
- ▶ Photographie d'identité (inscrire vos nom et prénom et au dos de la photo)
- ▶ Enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse

La carte est délivrée :

- aux titulaires de la licence professionnelle de guide-conférencier ;
- aux titulaires d'un diplôme national de master ayant validé au cours de leur formation (ou après) les trois unités d'enseignement complémentaire prévu par l'arrêté du 9 novembre 2011 ;
- aux titulaires d'un diplôme conférant le grade de master justifiant au minimum d'une expérience professionnelle d'un an cumulé au cours des cinq dernières années dans la médiation orale des patrimoines.

Les titulaires de la carte professionnelle de guide-conférencier doivent avoir au minimum le niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues dans une langue vivante étrangère, une langue régionale ou la langue des signes français.

Le demandeur de la carte professionnelle peut solliciter l'inscription de mentions particulières en lien avec l'exercice de la profession.

Ces mentions sont portées sur la carte professionnelle au vu des indications figurant sur les documents présentés par le demandeur pour en justifier l'inscription.

Votre dossier doit être adressé par courrier à :

Sous-préfecture de Val de Briey
Bureau des sécurités et de la légalité
Pôle collectivités territoriales et réglementation
1, place du Château
54150 VAL DE BRIEY

Sous-préfecture de Val de Briey
1 place du Château
54150 Val de Briey